



Association Suisse pour l'Aide au Zanskar

Rapport du vérificateur des comptes

Je soussigné Monsieur Memet KORKMAZ (Fiduciaire Lèjolin SA) ai procédé à la vérification des comptes de l'Association Suisse pour l'Aide au Zanskar (AaZ-CH).

J'ai constaté que l'état de fortune de l'association se montait, en date du 31 décembre 2024, à **CHF 35'461.01**, placée sur le compte no. 5042.02.08 auprès de la Banque Cantonale de Genève. Sur ce montant, **CHF 29'600.-** représentent des engagements, soit **CHF 22'400.-** de charges à payer à AaZ France et **CHF 7'200.-** de produits reçus d'avance (cotisations et parrainages), ce qui laisse une fortune propre de **CHF 5'861.01**.

L'exercice 2023 se solde par un bénéfice de **CHF 3'348.10**.

J'ai contrôlé les entrées et sorties et constaté que l'ensemble des écritures était comptabilisé de manière correcte.

À ma connaissance, AaZ-CH est exempte de tout engagement financier. Je confirme le bien fondé du bilan qui vous a été présenté et vous prie de donner entière décharge au Comité d'AaZ-CH.

FIDUCIAIRE LÉJOLIN SA
RUE DES BAINS 43
1205 GENÈVE

Memet KORKMAZ

Fiduciaire Lèjolin SA
Rue des Bains 43
1205 Genève

Genève, le 26/09/2025